

## II.—HISTOIRE ET CHRONOLOGIE.

### 1.—HISTOIRE DU CANADA.<sup>1</sup>

NOTE.—Il a été jugé inutile d'encombrer de dates le texte de cette étude. Le lecteur trouvera ces dates dans l'Histoire chronologique qui la suit immédiatement.

**Fondation de la Colonie Française.**—L'année 1608 peut être regardée comme la date de la naissance du Canada. Le pays et son nom étaient déjà connus par les trois voyages qu'y avait faits le navigateur breton Jacques Cartier, de St-Malo, dans la première moitié du siècle précédent; une ou deux tentatives de colonisation y avaient même été faites, mais malheureusement sans le moindre succès. Ce fut en 1608, sous la direction de Samuel de Champlain, de Brouages, en Saintonge, que les colons français s'implantèrent définitivement au pays. C'était une colonie fragile, établie à l'ombre du grand rocher de Québec; néanmoins, elle possédait un germe de vie qui lui permit de surmonter toutes les difficultés et tous les périls jusqu'à ce qu'enfin, ses racines fermement implantées, elle donna naissance à un peuple nombreux et vigoureux.

Les prétentions de la France sur le pays qu'arrose le Saint-Laurent, étaient basées sur les découvertes accomplies au nom du roi de France, François Ier. Quant



JACQUES CARTIER

au territoire que l'on appelait alors l'Acadie et qui se confond presque avec nos provinces maritimes d'aujourd'hui, les Français s'en prétendaient également les maîtres, nonobstant le fait que Cap Breton avait été découvert en 1497 par Jean Cabot, naviguant au service de Henri VII, roi d'Angleterre. Pendant les cinq années qui précédèrent l'arrivée à Québec de la colonie de Champlain, les Français tentèrent des essais de colonisation à Port Royal (Annapolis) en Nouvelle-Ecosse et à l'embouchure de la rivière Ste-Croix, auxquels Champlain lui-même participa.

**Commerce des fourrures.**—A l'exception de Champlain, animé de sentiments nobles et généreux, le mobile essentiel qui poussait à l'occupation du pays les organisateurs de ces expéditions, c'était le commerce des fourrures, quoique les lettres patentes accordées à ces commerçants contiennent invariablement des stipulations en faveur de la colonisation du pays et de l'évangélisation des Indiens. Ces stipulations furent systématiquement éludées par les associations ou compagnies qui détinrent successivement ces privilèges. Evidemment, l'entreprise était difficile; les indigènes avaient une attitude incertaine et parfois menaçante, mais ce n'était pas le véritable obstacle à la colonisation. Les aventuriers pensaient, et avec raison, que le défrichement ferait du tort au commerce.

La colonie de Champlain se composait, à l'origine, d'environ trente personnes. Vingt ans plus tard elle dépassait à peine la centaine, lorsque Charles Ier, d'Angleterre, qui était en guerre avec la France, octroya à David Kirke des lettres de mar-

<sup>1</sup>Préparée sous la direction de Arthur G. Doughty, C.M.G., LL.D., Sous-ministre, Archives Publiques du Canada, pour l'édition de 1913 de l'Annuaire du Canada, mais révisée et abrégée.